

Pactes pour l'insertion

Le Conseil général du Finistère a adopté son pacte départemental pour l'insertion pour la période 2013-2015. Le 19 décembre, à l'occasion du 6^e forum de l'insertion, au Quartz, à Brest, les pactes territoriaux, déclinaisons locales de ce document, ont été signés.

Depuis 2009, le département est pilote de la politique d'insertion. Avec de nombreux partenaires (l'État, la Région, les communautés de communes, les associations, *Pôle emploi*) il mène au quotidien une action volontariste pour favoriser l'insertion.

Le pacte départemental s'articule autour de trois grands axes : favoriser l'insertion sociale et professionnelle en accompagnant les allocataires du RSA vers un emploi durable, permettre l'autonomie des jeunes et favoriser l'inclusion sociale dans toutes ses dimensions.

« Pour plus d'efficacité, nous les avons décliné dans les quatre pays du Finistère », ont expliqué le président du Conseil général, Pierre Maille, et le vice-président chargé de l'économie, Michaël Quernez. En effet, les réalités économiques et sociales ne sont pas les mêmes à Brest, à Morlaix, au Guilvinec ou à Spézet. En fonction de leurs caractéristiques, les pays ont, en cohérence avec le pacte départemental, élaboré des pactes territoriaux. « La question de la mobilité, par exemple, ne se pose pas dans les mêmes termes dans le pays de Brest ou dans le centre ouest Bretagne », a indiqué Michaël Quernez.

Les conseillères générales Joëlle Huon, pour le Pays de Morlaix, Nicole Ziegler pour le pays de Cornouaille, Marie Gueye pour le pays de Brest et Marie-France Le Boulch pour le centre-ouest Bretagne

sont chargées de suivre l'application des pactes territoriaux. Ces documents ont été élaborés par les élus des territoires. « C'est particulièrement important que les intercommunalités prennent conscience de leurs responsabilités sociales », s'est félicité Pierre Maille.

Cependant, quel que soit le territoire, c'est la recherche de l'efficacité qui guide l'action du Conseil général. « Le retour vers l'emploi est d'autant plus difficile que la période de chômage a été longue », rappelle Michaël Quernez.

C'est aussi pour cette raison que le Conseil général mène un travail avec les chefs d'entreprises, en particulier dans l'agroalimentaire. « Il ne faudrait pas que nous arrivions à une situation où des entreprises ne trouvent pas de main-d'œuvre ».



Le pacte est décliné par pays

Or, trop souvent, certains chefs d'entreprise ne souhaitent pas embaucher des personnes au RSA, pensant qu'elles ne pourront pas travailler correctement. De l'autre côté, des allocataires du RSA, pensant que les conditions de travail dans l'agroalimentaire sont trop pénibles, ne postulent pas sur des offres d'emploi. Pour éviter que des entreprises soient en pénurie de main-d'œuvre, il est important de communiquer et de montrer à chacun les réalités des conditions de travail. 🌹

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 9/01/2014



8 20 septembre 2013



**Rétrospective
du 2^e semestre
2013 en images**

Priorité à l'emploi

L'emploi, l'emploi et encore l'emploi. En 2014, l'emploi reste la priorité du Parti Socialiste et du gouvernement. Le cap fixé par le président de la République doit être maintenu et amplifié. Pour remporter cette bataille de longue haleine, il faut, à la fois, défendre le modèle social et créer les conditions favorables pour que les entreprises embauchent.

Il ne sert à rien d'opposer les deux. Mais il convient que chacun prenne ses responsabilités : le gouvernement en faisant preuve d'audace, mais aussi les chefs d'entreprises en misant sur l'avenir et en anticipant la reprise économique.

C'est ainsi que s'enclenchera le cercle vertueux de la baisse du chômage.



24 août 2013 Université d'été de La Rochelle



26 août 2013 Pierre Moscovici à Thales



6 septembre 2013 Conseil fédéral spécial agroalimentaire avec Michel Morin



19 septembre 2013 Kader Arif aux cérémonies pour le 69^e anniversaire de la libération de Brest



20 septembre 2013 François Hollande inaugure l'usine Bluecar à Ergué-Gabéric



22 septembre 2013 Najat Vallaud-Belkacem à la Fête de la rose à Quimper



9 novembre 2013 Formation porte-à-portes



12 novembre 2013 Réunion Bretagne 2030 à Quimper



17 novembre 2013 Tous égaux à Daoulas



22 novembre 2013 Conseil fédéral avec Isabelle Thomas



22 novembre 2013 Conseil fédéral avec Marylise Lebranchu



23 novembre 2013 Manifestation pour l'emploi



7 septembre 2013 Première réunion de formation municipales de l'UESR



8 septembre 2013 Barbecue des sections brestoises



15 septembre 2013 Fête des 40 roses avec Louis Le Penec



24 septembre 2013 Procès du site Breizh atao à Brest



28 septembre 2013 Journée de rentrée à Saint-Martin-des-Champs



30 septembre 2013 Guillaume Garot le plan Bretagne agro et agri à Quimper



19 novembre 2013 Signature de la charte garantie jeunes, à Quimper



21 novembre 2013 Vote sur la liste aux Européennes



22 novembre 2013 Michel Sapin et Guillaume Garot



30 novembre 2013 Rassemblement pour l'égalité et contre l'intolérance à Quimper



16 décembre 2013 Conseil fédéral bilan de la région



26 décembre 2013 Manuel Valls dans le Finistère

Agenda

8 février
Journée fédérale des
secrétaires et trésoriers
de sections.

En bref

Le Menhir et la Rose

Le documentaire « *Le Menhir et la Rose* » consacré à Louis Le Pensec, coproduction de *Poischiche Films, France Télévisions / France 3 Bretagne* sera projeté en avant-première le 19 janvier 2014, à 14h30 au cinéma *Le Kerfany* 13 Rue des Moulins à Moëlan-sur-Mer (nombre de places limitées).

Ce documentaire sera diffusé le samedi 25 janvier 2014 à 15h20 sur *France 3 Bretagne* dans *Samedi avec vous (52')* et le vendredi 31 janvier 2014 à 8h45 sur *France 3 Bretagne, Pays de la Loire, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Paris Île-de-France* et *Centre* dans *Des histoires et des vies (52')*. Il sera également diffusé sur bretagne.france3.fr

Intermittence

Maryvonne Blondin, sénatrice socialiste du Finistère, a présenté, mercredi 18 décembre 2013, les conclusions du groupe de travail qu'elle a présidé sur l'intermittence dans le secteur culturel devant la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat.

« *Douze recommandations ont été avancées pour assurer la pérennité et l'équité du régime de l'intermittence, si fondamental pour la vie créative et culturelle de notre pays* », annonce la sénatrice. « *Ce système permet véritablement aux structures culturelles de bénéficier d'un vivier de talents et constitue un réel atout artistique mais également économique, notamment dans nos territoires. Il s'agit donc d'un enjeu majeur !* »

Ces propositions visent à nourrir la réflexion des partenaires sociaux qui vont, au début de l'année 2014, avoir pour mission de négocier la nouvelle convention d'assurance chômage *Unedic*, dont les annexes VIII et X définissent aujourd'hui le régime des intermittents, qu'ils soient techniciens ou artistes du spectacle.

Les mesures envisagées contribuent chacune à l'équilibre de l'écosystème du spectacle vivant et enregistré, et doivent par conséquent être appréhendées comme un ensemble cohérent et audacieux de réformes pour que vive l'exception culturelle à la française.

Cliquer sur le lien ci-dessous pour lire le rapport d'information : <http://www.senat.fr/rap/r13-256/r13-256.html>

Annonces légales & judiciaires

SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE DE L'ATLANTIQUE - S.J.F.A

Société d'Avocats
66, rue de Pont l'Abbé
29000 QUIMPER
Tél. 02 98 55 40 68

RÉSEAUX SUD BRETAGNE

SAS au capital de 128 000 euros
Siège social : Kervidanou 1
29300 QUIMPERLÉ
399 853 498 RCS QUIMPER

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 13 décembre 2013, la société FINANCIÈRE LOREMIRE, SARL au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est Kervidanou 1 - 29300 QUIMPERLÉ, immatriculée au RCS de QUIMPER sous le numéro 412 208 522, a été nommée en qualité de Présidente, en remplacement de Monsieur Rémi MILLOUR, démissionnaire.

Pour avis,
La Présidente.

Par décision du 1^{er} décembre 2013, l'associé unique de l'**EURL Max LETOURNEUR** au capital de 1 000 euros, siège 20 avenue de Tarente à BREST, 751 954 744 RCS BREST, a décidé le transfert du siège social au 40, Quai de la Douane à BREST et l'extension de l'objet au courtage de prêts immobiliers, crédits placements et assurances.

Le Gérant,
Max LETOURNEUR.

TRISKELL SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10, impasse de Roz Lutun
29920 NÉVEZ
521 303 305 RCS QUIMPER

Aux termes d'une décision en date du 27 octobre 2013, l'associé unique a décidé :
- qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société (en application de l'article L.223-42 du Code de commerce),

- d'étendre l'objet social aux activités de location de matériels et d'outillages liés à l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,
Le Gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à CHÂTEAULIN du 26 décembre 2013, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Dénomination :

L'INTERIM.

Siège : ZAC Run Ar Puns - 29150 CHÂTEAULIN.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 10 000 euros.

Objet : Agence de travail temporaire, prestataire de service en ressources humaines et recrutement, conseils aux entreprises.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Damien LETERME 28 bis, rue Emile Salaun - 29460 HÔPITAL CAMFROUT.
La société sera immatriculée au RCS de QUIMPER.

Pour avis,
Le Président.

MICHELALABAIN INVESTISSEMENTS

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 129 600 euros
Siège social : Rue du Ponant ZA du Vern
29400 LANDIVISIAU
441 812 567 RCS BREST

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2013, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BREST, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

SELARL BERTRAND QUENTEL

au capital de 7 624 euros
120, rue Kerervern ZAC de Kergaradec III
29490 GUIPAVAS
Tél. 02 29 61 20 03

JD2 IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 180, rue de Kerervern
ZAC de Kergaradec III
29490 GUIPAVAS
RCS BREST 521 682 617

Aux termes d'un acte unanime en date du 19 décembre 2013, les associées de la société susvisée :

- ont décidé de révoquer Madame Catherine CLOAREC demeurant à GUIPAVAS (29490) 20, rue du Léon, de ses fonctions de Gérante à compter du 19 décembre 2013,

- et ont décidé de nommer Monsieur Vincent NOUYOU demeurant à BREST (29200) 149, rue de Guilers, en qualité de nouveau Gérant de la société pour une durée indéterminée et ce à compter du même jour.

Pour avis,
La Gérance.

SASU D'COM CONSEIL

ANNONCE LÉGALE DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SASU D'COM CONSEIL au capital de 1 000 euros. **Siège social** : 7, rue Douric Ar Gueben - 29510 LANDRÉVARZEC. **Objet** : Conseil et assistance opérationnelle pour les affaires.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER. **Président** : Richard CRÉTIER demeurant 7, rue Douric Ar Gueben - 29510 LANDRÉVARZEC pour une durée indéterminée.

Fait à LANDRÉVARZEC, le 10 décembre 2013, conformément à l'article 29 des statuts enregistrés au SIE de QUIMPER Ouest.

Signature.

SASU MÉCAPARK ENTREPRISES

ANNONCE LÉGALE DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SASU MÉCAPARK ENTREPRISES au capital de 1 000 euros. **Siège social** : 7, rue Douric Ar Gueben - 29510 LANDRÉVARZEC. **Objet** : Commerce de biens et services divers pour les particuliers ou les entreprises.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER. **Président** : Richard CRÉTIER demeurant 7, rue Douric Ar Gueben - 29510 LANDRÉVARZEC pour une durée indéterminée.

Fait à LANDRÉVARZEC, le 10 décembre 2013, conformément à l'article 29 des statuts enregistrés au SIE de QUIMPER Ouest.

Signature.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 1031 - Vendredi 10 janvier 2014
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros

Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

